La Réponse Accompagnée Pour

Tous (RAPT) est une démarche nationale dont l'objectif est de permettre à toute personne en situation de handicap de trouver des solutions d'accompagnement qui répondent à ses besoins et à ses choix de vie.

Pour atteindre cet objectif, un travail global a été engagé autour de 4 axes :

Accompagner la continuité des parcours de vie en développant le dispositif d'orientation permanent.

Transformer l'organisation de l'offre médico-sociale et améliorer la coordination des acteurs.

Développer l'accompagnement par les pairs et s'appuyer sur l'expérience des personnes en situation de handicap.

Accompagner le changement des pratiques professionnelles.

« Le seul but qui ait collectivement du sens, c'est le « zéro sans solution » : avoir toujours, pour chacune et chacun, une réponse accompagnée »

« L'objectif est de s'organiser, non pas pour bricoler des solutions au coup par coup, mais pour être collectivement en capacité de garantir que cela n'arrivera plus »

« L'orientation ne doit pas être un moment aux mains de quelques spécialistes, mais un processus permanent et collectif »

Extraits du rapport Piveteau «Zéro sans solution». 2014

La Réponse Accompagnée Pour Tous en Savoie



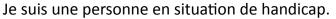
Pour prévenir ensemble les ruptures de parcours des personnes en situation de handicap







Maison départementale des personnes handicapées de Savoie 110 rue Sainte Rose - 73000 Chambéry Contact du référent PAG 604 79 75 39 95







La MDPH m'a orienté vers un établissement médico-social mais :

- il n'y a pas de place disponible,
- je ne bénéficie pas d'une prise en charge adaptée
- j'ai des besoins complexes.



J'ai cherché des solutions avec les personnes qui m'accompagnent... mais sans succès

J'adresse une
demande de plan
d'accompagnement
global à la MDPH.
Je trouve les informations nécessaires sur le
site de la MDPH:
www.mdph73.fr,
Rubrique
« Mes démarches »
Puis
«Orientation vers établissement ou service



pour enfant/adulte»

Si ma demande n'est pas recevable, je suis contacté, reçois un courrier qui m'explique pourquoi et me réoriente. Si ma demande est recevable, le référent plan d'accompgnement global :

- me contacte,
- contacte les profes sionnels qui peuvent m'aider,
- évalue ma situation avec l'équipe pluridis ciplinaire de la MDPH.



Si nécessaire, nous participons tous à une réunion organisée par la MDPH : il s'agit d'un Groupe Opérationnel de Synthèse.



Ensemble, nous construisons un plan d'accompagnement global :

- il définit mes engagements et ceux des professionnels pour que mes besoins soient couverts,
- il nomme la personne qui coordonne mon parcours.



Le coordonnateur de parcours :

- veille à la mise en oeuvre de mon plan d'accompagnement global,
- demande sa
 révision au référent
 plan d'accompagne ment global si
 nécessaire.



Au bout d'un an, nous refaisons le point.

Mon PAG est actualisé ou clôturé si mes besoins sont couverts par une prise en charge adaptée.

